

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2017 2017

Convocations adressées le 27 février 2017

ORDRE DU JOUR

- *Attribution marché voirie 2^{ème} tranche*
- *City stade*
- *Infos et questions diverses*

L'an deux mil dix-sept et le lundi six mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de M. Maurice MOCQUOT, Maire.

Etaient présents : M. Vincent AHÜ, Mme Aline GALLY, Adjoint ;
Mmes Bernadette BARBIER, Isabelle DOMINJON, Monique OTTELET ;
Mrs Bernard DEVELEY, Pascal FEVRE, Eric MANACH

Absents excusés : -

Absents : -

Secrétaire : Mme Bernadette BARBIER



ATTRIBUTION MARCHÉ VOIRIE 2^{ème} TRANCHE :

Visa Préfecture le :

Le Maire rappelle à l'Assemblée le montant estimatif du bureau d'étude et présente le rapport d'analyse établi par le bureau d'étude et après délibération le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise GCTP pour les travaux suivants :

- *Rue du Crout Jacquin, trottoir Grande Rue sortie côté Ligny jusqu'au n°1 et trottoir Grande Rue sortie côté Carisey jusqu'au n°62 : 37 250.91 € HT, soit 44 701.09 € TTC.*
- *Trottoir Grande Rue côté Carisey entre le n°62 et le chemin de la mare : 6 411.16 € HT, soit 7 693.39 € TTC.*
- *Grande Rue côté Carisey – entrées privées : 311.45 € HT, soit 373.74 € TTC.*

CITY STADE

Visa Préfecture le :

Le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de procéder à un ragréage de la plateforme du city stade avant l'installation du gazon synthétique. Le Maire présente le devis de l'entreprise MARSHALL Olivier pour un montant de 3 200.- € HT. Le Conseil Municipal accepte le devis.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Visa Préfecture le :

** Eglise : Le Maire informe le Conseil Municipal d'une fuite à l'église au niveau de la noue. Après délibération le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise MARSHALL Olivier pour un montant de 1 930.- € HT.*

** Tontes stade et aux abords : Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise RELTIENNE pour un montant de 2 808.- € HT pour 12 passages.*

Visa Préfecture le :

** Reprises de concessions : Le Maire présente le devis de l'entreprise POT pour un montant de 1 560.- € HT afin de poursuivre la procédure de reprises de concessions soit 26 emplacements. Le Conseil Municipal accepte le devis.*

Visa Préfecture le :

** Désignation du représentant à la commission CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : Le Conseil Municipal décide de désigner Maurice MOCQUOT.*

Visa Préfecture le :

**** PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)** : Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes pourra avoir la compétence PLU de plein droit à compter du 27 mars 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'oppose au transfert de cette compétence à la Communauté de Communes.

*** Station de traitement** : Le Maire informe le Conseil Municipal de la pré-réception en novembre 2016 et d'une réception de travaux mi-février avec des réserves jusqu'à fin avril.

*** Boucher chevalin** : Le Maire fait part d'un courrier reçu de M. MECRANT demandant l'autorisation d'occupation de voirie pour son commerce ambulancier. Le Conseil Municipal l'autorise à stationner sur la place des marronniers le mardi en début d'après-midi.

La séance a été levée à 21h45.

Varennnes, le 8 mars 2017